

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

4 décembre 2023

Affichée le :

4 décembre 2023

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023**

Publiée le 13 décembre 2023

**DELIBERATION N° 2023.67
Recensement de la population 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population de Charquemont se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. L'INSEE préconise le recours à 6 agents recenseurs pour la commune de Charquemont (1 516 logements).

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le nombre d'agents recenseurs et leurs conditions de rémunération.

Il précise que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont la seule responsabilité de la Commune et que les agents seront désignés par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 6, le nombre d'agents recenseurs pour la Commune de Charquemont,
- Dit que la répartition sera faite par secteur géographique,
- Décide que la rémunération sera calculée en fonction du nombre de questionnaires remis, et fixe à 6 € brut le montant d'un questionnaire renseigné.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Le conseil municipal valide également le montant de 1 400 € brut à attribuer au coordonnateur communal pour assurer sa mission (le coordonnateur sera assisté par la DGS en tant que coordonnateur communal adjointe).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20231211-2023_67-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

4 décembre 2023

Affichée le :

4 décembre 2023

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023**

Publiée le 13 décembre 2023

**DELIBERATION N° 2023.68
Tarifs 2024**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de revaloriser comme chaque année les tarifs communaux en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE qui se monte à + 4,9 % pour l'année 2023, et donc de fixer comme suit les tarifs pour l'année 2024 :

- 1- Prix du loyer des appartements au foyer des anciens : 232,77 €/mois
- 2- Participation pour les fournitures scolaires : 58,42 € par élève
- 3- Droits de place stationnement camion (ventes diverses) : 17,65 €
- 4- Droits de place pour camion restauration à emporter : 6,00 €/soirée pour occupation du domaine public
- 5- Tarifs des concessions au cimetière :

Concessions fosses et caveaux :

- concession 30 ans : 34,63 €/m² (fosse)
- concession 50 ans : 67,86 €/m² (caveau)

Concessions columbarium :

- concession 15 ans : 634,92 €
- concession 30 ans : 865,79 €

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Concession cavurnes :

- concession 50 ans : 67,86 €/m²

6- Prix location de terrain et de voirie :

- location de terrain pour garage 27 grande rue : 31,16 €
- autorisation de voirie 12 Place Hôtel de Ville : 15,52 €

7- Participation de la commune à la protection sociale des agents :

- risque santé : participation mensuelle de 23,85 €/agent + 3,70 € par enfant à charge
- risque prévoyance : participation mensuelle de 25,05 €/agent + 3,70 € par enfant à charge.

8- Prime annuelle des employés communaux :

1 533,93 € par agent, au prorata du temps de travail effectué.

9- Droits de place pour la fête patronale :

- 0,91 € pour les emplacements inférieurs à 150 m²
- 0,70 € pour les emplacements supérieurs à 150 m²

10- Tarifs de la location de la salle des fêtes :

	Tarifs habitants Charquemont			Tarifs extérieurs Charquemont		
	Location	Charges	Total	Location	Charges	Total
Expositions, bourses, manifestations sportives, concours, conférences, lotos, tarots, concerts gratuits	70,79	70,79	141,58	117,98	70,79	188,77
Soirée privée	212,15	70,79	282,94	259,54	70,79	330,33
Manifestation à but lucratif : soirée dansante, soirée disco, bal, concerts lucratifs..	424,73	70,79	495,52	424,73	70,79	495,52

- Téléphone : 0,70 € par unité
- vaisselle : 0,06 € par pièce plus la casse
- lave-vaisselle : mis gratuitement à disposition

Tarif de la vaisselle en cas de casse :

- assiette à dessert 3,14 €
- assiette creuse 4,05 €
- assiette plate 4,05 €
- coupe à champagne 1,54 €
- coupelle 5,10 €
- couteau 5,23 €
- couteau à pain 14,38 €
- cuillère à café 1,45 €
- cuillère à soupe 3,23 €
- fourchette 3,23 €

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

- légumier en inox	16,45 €
- louche	7,07 €
- panier à pain	8,16 €
- pichet en inox	27,02 €
- pichet à eau en verre	4,74 €
- plat à gâteau blanc	7,63 €
- plat ovale	16,45 €
- plat rond	16,45 €
- plateau de service	12,83 €
- saladier en verre	3,78 €
- soucoupe	3,58 €
- tasse	5,34 €
- verre à apéritif	1,79 €
- verre à eau (à pied)	2,64 €
- verre à vin (à pied)	2,51 €
- verre à vin	0,96 €
- allumeur à gaz	6,99 €
- pichet isotherme 5 l	52,63 €
- essoreuse à salade	117,98 €
- Passoire	14,03 €
- Soupière	21,82 €

11- Location salle du Vaudey :

- Été : 131,21 € le week-end, 71,56 € la journée
- Hiver : 190,84 € le week-end, 107,34 € la journée

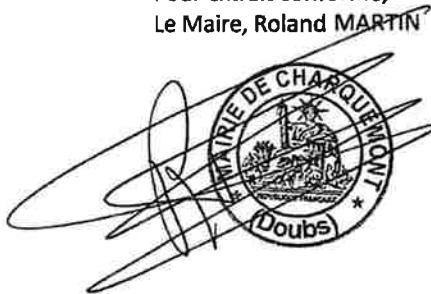
12- Interventions auprès des particuliers :

- Intervention d'un agent communal : 23,85 € l'heure
- Intervention d'un agent communal avec véhicule : 47,72 € l'heure

13- Droit de chasse : 114,52 €

14- Mise à disposition d'un local à l'ADMR à la Maison des Services :
3 000 €/an

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Affichée le :
4 décembre 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 21
Présents : 15
Absents : 6
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023**

Publiée le 13 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.69

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'énergie, et plus précisément l'article L 141-5-3,
VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et plus précisément son article 15,
CONSIDÉRANT les attendus issus de la loi du 10 mars 2023 susvisée, visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici le 31 décembre 2023,
CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer sur le territoire de la commune, une ou des zone(s) d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables,
CONSIDÉRANT l'importance de concerter les administrés selon des modalités permettant un débat local constructif,
CONSIDÉRANT la nécessité de s'approprier l'ensemble des outils et informations mis à disposition par les services de l'Etat et les gestionnaires des réseaux publics sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupération mobilisable, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics, ainsi que sur les modalités concrètes de définition de ces zones,

**REÇU EN PRÉFECTURE
le 13/12/2023**

Application agréée E-legalite.com

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,

DECIDE de mettre en œuvre des zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre, seront définis de manière effective avant le 30 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20231211-2023_69-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Affichée le :
4 décembre 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023**

Publiée le 13 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.70

Demande de terrain de la Société HERBELIN

Monsieur le Maire explique que la Société HERBELIN a sollicité la Commune pour acquérir le parking communal situé à proximité du parking de l'entreprise.

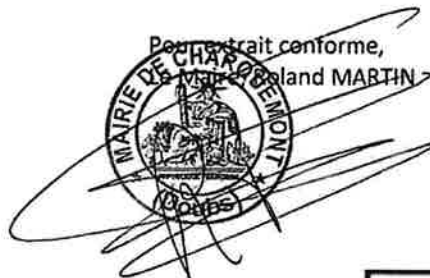
Ce terrain fait partie de la voirie communale et nécessitera le déclassement dans le domaine privé pour permettre la vente.

La commission voirie a donné un avis favorable à cette opération, sachant qu'une convention de passage devra être envisagée avec ENEDIS pour l'accès au local technique électrique.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 15 € le m².

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal se dit favorable à cette vente au profit de l'entreprise HERBELIN, valide le prix de vente à 15 € le m² et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition en ce sens aux dirigeants et à engager les démarches de déclassement de voirie en cas d'accord.

Pour extrait conforme,
Le Maire Roland MARTIN



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

4 décembre 2023

Affichée le :

4 décembre 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023***

Publiée le 13 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.71

**Projet de réhabilitation des locaux de la Mairie
et du bâtiment sis 2 Place de l'Hôtel de Ville
Recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son autorisation pour lancer l'étude de réhabilitation de ces bâtiments.
Une assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère nécessaire dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture du devis détaillé remis par EBOCONSULT.
Il précise que la somme nécessaire était prévue au BP 2023 au programme 109.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se dit favorable au recours à un AMO dans le cadre des travaux de réhabilitation de ces bâtiments et autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec EBOCONSULT pour assurer les missions suivantes :

- Tranche ferme (établissement de l'étude de faisabilité) pour un montant de 13 200.00 € HT
- Tranche optionnelle 1 (établissement du programme) pour un montant de 6 930.00 € HT.

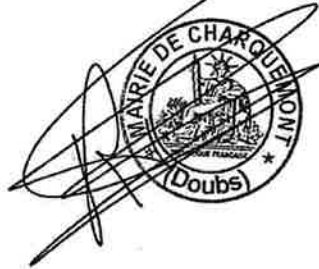
REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E.legalite.com

Le conseil municipal se prononcera antérieurement sur la tranche optionnelle 2 (mise en place de l'équipe de conception et accompagnement durant la première phase jusqu'à la phase APD).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Affichée le :
4 décembre 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 21
Présents : 15
Absents : 6
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023**

Publiée le 13 décembre 2023

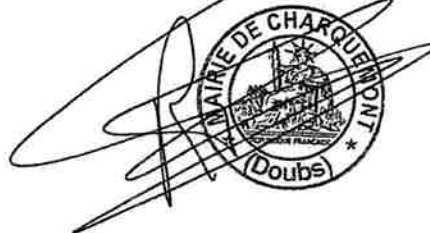
DELIBERATION N° 2023.72

Projet d'agrandissement des locaux du périscolaire

Afin de remédier au manque de places au périscolaire, et compte-tenu des futurs projets de lotissements et du probable accroissement du nombre d'enfants à accueillir, Monsieur le Maire propose de lancer une étude pour l'agrandissement des locaux et de recourir à un bureau d'étude pour étudier les différentes possibilités d'extension.

Le conseil municipal à l'unanimité se dit favorable au lancement de cette étude et décide d'ores et déjà d'inscrire cette opération au programme d'investissements « Bâtiments » du BP 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20231211-2023_72-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Affichée le :
4 décembre 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 21
Présents : 15
Absents : 6
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER.

Absents excusés :

M. François JACQUOT, Mme Angélique MAIRE, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. Charles ALBER.

Mme Anne MAIRE est nommée secrétaire de séance

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 13 décembre 2023***

Publiée le 13 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023.73

**Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat
d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et
d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région
Bourgogne-Franche-Comté**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la Commune de CHARQUEMONT est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°01/2020 du 13 janvier 2020.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

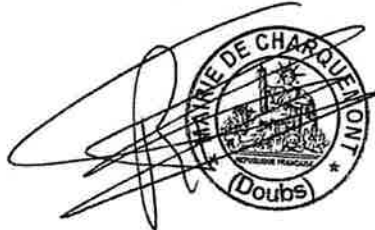
Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de CHARQUEMONT est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de CHARQUEMONT d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la Commune de CHARQUEMONT en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Charquemont et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser le maire à engager au budget les dépenses nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Commune de CHARQUEMONT dans le cadre de la convention constitutive.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20231211-2023_73-DE